



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2383

Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon /Auditorium-Orchestre national de Lyon et le conservatoire national de musique et de danse de Lyon (CNSMD) concernant la création d'un master parcours musicien d'orchestre

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2383 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON /AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON (CNSMD) CONCERNANT LA CREATION D'UN MASTER PARCOURS MUSICIEN D'ORCHESTRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/1079, un partenariat a été établi et approuvé lors du Conseil municipal du 30 septembre 2021 avec le Conservatoire National de Musique et de Danse de Lyon (CNSMD) pour la création d'un master parcours musicien d'orchestre.

Afin d'accompagner les étudiants dans leur parcours professionnalisant, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le CNSMD de Lyon se sont accordés sur la mise en place d'une bourse.

La somme sera versée par l'Auditorium-ONL au CNSMD de Lyon, qui se chargera de la reverser aux étudiants.

La Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et le CNSMD se sont donc rapprochés afin de définir le principe et les modalités de versement de cette bourse aux étudiants.

La bourse est évaluée à hauteur de 500€net par semaine d'intégration à l'orchestre et par étudiant.

Le versement de la bourse sera soumis à la présentation du procès-verbal de réussite au concours par chaque étudiant ainsi qu'à l'assiduité constatée des étudiants aux différents séminaires, ateliers et semaines d'orchestre proposés par l'ONL.

Il est également admis que les frais de déplacements des étudiants liés à un concert de l'ONL donné à l'extérieur feront l'objet d'un remboursement sur la base du règlement intérieur de l'Orchestre national de Lyon. Le remboursement des frais de déplacements aux étudiants sera effectué par le CNSMD qui demandera ensuite le remboursement des sommes correspondantes à l'Auditorium-ONL sur présentation de facture.

L'avenant à la convention de partenariat ci-après annexé précise les nouvelles modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Vu ledit avenant à la convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- L'avenant à la convention de partenariat susvisé établi entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le CNSMD est approuvé,
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant à la convention et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget annexe 07, programme DEVPULI07, opération ACULTU07.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET